

Programme européen JEUNESSE 2007-2013

Les multi-mesures dans l'Action 4.3 : SOUTIEN AUX ACTEURS DE JEUNESSE

Formation et mise en réseau des personnes actives
dans le secteur de la jeunesse et des organisations de jeunesse
Projets à l'initiative des organisations

Pays participants	Les 27 pays de l'Union Européenne ainsi l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Turquie. Pour les autres pays : consulter l'Agence
Public concerné	Pour toutes les personnes œuvrant dans le champ de la jeunesse de manière bénévole ou professionnelle : jeunes, animateurs de jeunes, travailleurs sociaux, élus et techniciens des associations et mouvements d'éducation populaire, mais aussi des collectivités territoriales et tous les acteurs de la société civile traitant des questions européennes en lien avec la jeunesse.
Porteurs de projets	Toute organisation à but non lucratif ou toute collectivité, œuvrant dans le domaine de l'animation jeunesse et établis en France.
Nombre d'activités	Jusqu'à 5 activités. -entre 2 et 5 activités du même type (par exemple 3 stages de formation répartis sur une année) -entre 2 et 5 activités de types différents (par exemple, une réunion d'évaluation, deux séminaires et une activité de construction de partenariat).
Durée de la proposition	Période maximale de 18 mois
8 types de projet	Les types d'activités possibles : 1. Observation en situation de travail (jobshadowing) : séjour individuel auprès d'une organisation partenaire d'un autre pays (de 10 à 20 jours, hors déplacement), 2. Visite de faisabilité : préparation de projets relevant des actions du PEJA ou soutien à des projets de partenariat entre organisations (jusqu'à 3 jours, hors déplacement), 3. Réunion d'évaluation avec les partenaires afin d'évaluer les séminaires et stages de formations antérieurs (jusqu'à 10 jours, hors déplacement), 4. Visite d'étude : connaissance des réalités du travail de jeunesse dans un pays européen (jusqu'à 10 jours, hors déplacement), 5. Constitution de partenariats : Séminaire organisé pour permettre aux participants de trouver des partenaires en vue d'une coopération transnationale et/ou de l'élaboration d'un projet (jusqu'à 10 jours, hors déplacement), 6. Séminaire : Echange d'expérience, de bonnes pratiques et de réflexion dans le domaine de l'animation Jeunesse (jusqu'à 10 jours, hors déplacement), 7. Stage de formation : Programme d'apprentissage éducatif sur des sujets précis, destiné à améliorer les compétences, les connaissances, les aptitudes et les savoirs-être des participants et renforcer la qualité de la pratique de l'animation ou des projets dans le cadre du PEJA. (jusqu'à 10 jours, hors déplacement), 8. Mise en réseau : activités destinées à créer de nouveaux réseaux et étendre les réseaux existants au titre du PEJA (jusqu'à 18 mois).
Aide financière	Se reporter aux fiches de l'Action 4.3.
Formulaire spécifique	Disponible dans les DRDJS et à l'Agence <i>Jeunesse en Action</i> / Téléchargeable sur le site Internet de l'Agence française www.jeunesseenaction.fr
Procédure	Dépôt auprès de l'Agence nationale et du correspondant régional Jeunesse et Sport
Dates de dépôt	1 ^{er} février pour les activités démarrant entre le 1 ^{er} mai et le 30 septembre (R1) 1 ^{er} avril pour les activités démarrant entre le 1 ^{er} juillet et le 30 novembre (R2) 1 ^{er} juin pour les activités démarrant entre le 1 ^{er} septembre et le 31 janvier (R3) 1 ^{er} septembre pour les activités démarrant entre le 1 ^{er} décembre et le 30 avril (R4) 1 ^{er} novembre pour des activités démarrant entre le 1 ^{er} février et le 31 juillet (R5)

Adresses utiles

Agence nationale du programme JEUNESSE en ACTION - AFPEJA

11 rue Paul Leplat 78160 Marly le Roi
Tel 01 39 17 27 70 Fax 01 39 17 27 57
Site web : www.jeunesseenaction.fr

Correspondant régional Jeunesse

Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports